

Montpellier, le 28 novembre 2006

Communiqué de presse

Pour le droit d'exercer le métier de journaliste

A la suite de la perquisition menée début juillet par un juge d'instruction de Montpellier à la rédaction du journal Midi Libre, trois journalistes ont été convoqué ce mardi 28 novembre, à la cité judiciaire de Montpellier pour y être mis de en examen « pour recel de violation de secret professionnel ».

Cet acte de procédure est la conséquence d'une plainte déposée par l'ancien Président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, Jacques Blanc, après la publication les 25 et 26 octobre 2005 dans les colonnes du journal Midi Libre du pré-rapport de la chambre régionale des comptes sur sa gestion de la Région.

Assurer la défense de la presse et de la liberté d'expression journalistique est notre combat de tous les jours. C'est pourquoi, le Club de la Presse s'insurge contre cette procédure reposant sur la loi Perben II qui n'accorde qu'une grande relativité à la protection des sources journalistiques et touche aux fondements de notre démocratie et au droit à l'information.

Contact presse :

Agnès Maurin

Mobile 06 07 64 86 03

Tél. 04 67 65 39 09

contact@clubpresse.org